

Le glyphosate est-il sans danger ?

La Commission européenne veut proposer aux 27 Etats membres de prolonger de dix ans l'autorisation du glyphosate, l'herbicide le plus utilisé en France, interdit dans le pays pour les particuliers. Est-ce sans risque ?

Déjà, en janvier 2007, la société Monsanto a été condamnée par le tribunal de Lyon pour publicité mensongère relativement au produit Roundup (à base de glyphosate), qualifié de biodégradable, quelques années après avoir aussi fait l'objet d'une condamnation aux États-Unis pour le même motif.

La journaliste d'investigation, Marie-Monique Robin, a révélé en 2017, que le premier brevet accordé au glyphosate concernait son pouvoir de chélation de métaux. Il a été obtenu en 1964, par la multinationale américaine Stauffer Chemical, qui s'en servait pour détartrer les chaudières et les canalisations d'eau. En 1970, le glyphosate a aussi été breveté comme herbicide. Et en 2010, Monsanto a obtenu un brevet pour sa fonction antibiotique. Du coup, lorsque le glyphosate est appliqué dans les champs, sa fonction de chélation prive les plantes et les mammifères de minéraux, et le facteur antibiotique détruit les bonnes bactéries et accroît la résistance des mauvaises. C'est un puissant biocide, qui en plus, est un perturbateur endocrinien... Parmi les autres découvertes de Marie-Monique Robin, liées à cet herbicide, on peut citer le cas de la maladie des reins qui touche les riziculteurs du Sri Lanka.

Dans notre département, entre autres, et dans un processus certifié par des huissiers, les « pisseurs(euses) involontaires de glyphosate » par leurs analyses d'urine ont démontré que « tout le monde est imprégné de glyphosate ».

Cette contamination généralisée est d'autant plus préoccupante que le Centre International de Recherche sur le Cancer (agence de l'Organisation Mondiale de la Santé), a classé en 2018 le glyphosate comme « cancérigène probable pour l'Homme ». Pour l'Inserm, la recherche médicale française, « le glyphosate peut présenter des propriétés de perturbation endocrinienne qui ont un impact sur la fonction de reproduction ».

Derrière les statistiques, ce sont des familles, des gens malades avec des malformations : en mars 2022, la commission d'indemnisation des enfants victimes d'une exposition prénatale aux pesticides a établi un lien de causalité entre l'exposition au glyphosate de Sabine Grataloup, alors qu'elle était enceinte, et la maladie de son fils.

Faut-il continuer à autoriser le glyphosate alors que ce désherbant n'est pas indispensable : les agriculteurs bio ne l'utilisent jamais, préservant ainsi la qualité de l'eau, de l'alimentation, comme l'a rappelé Vienne Agrobio dans son communiqué que vous pouvez consulter ici :

<https://lavienne.ufcquechoisir.fr/wp-content/uploads/sites/92/2023/10/Pesticides-VAB-octobre-2023-2.pdf>

La Commission européenne veut proposer aux 27 Etats membres de prolonger de dix ans l'autorisation du glyphosate, l'herbicide le plus utilisé en France, interdit dans le pays pour les particuliers. Est-ce sans risque ?

Notre fédération demande l'interdiction européenne du glyphosate. Pour en savoir plus sur le billet de la présidente : <https://www.quechoisir.org/billet-du-president-glyphosate-on-en-reprend-pour-10-ans-n111358/>

L'UFC-Que Choisir de la Vienne appuyée par la Fédération des consommateurs resteront mobilisés sur ce problème de santé publique jusqu'à l'interdiction du glyphosate.